



## refus de changement de statut

Par **jecabaj**, le **25/08/2009** à **23:15**

Bonjour,

J'ai un titre de séjour étudiant valable jusqu'au 14 septembre 2009 et je viens de recevoir un refus de changement de statut pour le poste d'assistante commerciale dans un cabinet d'assurance.

Les raisons de ce refus sont suivantes:

- l'inadéquation entre le diplôme et le travail proposé ...( pour préciser J'ai un Master 2 en Commerce et échanges internationaux)

-la situation présente et l'avenir de l'emploi dans la région Ile de France pour cette profession ne permet pas d'envisager favorablement une nouvelle admission sur le marché de travail..

-considérant que les offres déposées auprès du pôle emploi pour ce poste au cours de la même période ont donné lieu à satisfaction rapidement et qu'en conséquence la difficulté de recrutement n'est pas avéré..

-considérant par ailleurs que les demandeurs d'emploi inscrits pour cette même période pour cette même profession ont des difficultés à trouver un emploi et qu'en conséquence il existe bien des personnes immédiatement disponibles pour occuper le poste proposé...

Voilà les raisons pour lesquels j'ai été refusée

Je voulais savoir quelles sont les chances que mon recours à cette décision auprès du tribunal administratif soit favorable? (c'est à dire est ce que vous pensez qu'après le recours je pourrais éventuellement obtenir quand même un changement de statut en salarié pour ce poste la )

Je tiens à préciser que mon employeur est fort motivé pour me garder. Actuellement je suis en CDD jusqu'au 14 septembre.

Merci d'avance pour votre aide

Par **etrangers sans droit**, le **26/08/2009** à **21:32**

bonjour,  
pourriez-vous obtenir les statistiques évoquées auprès du pole emploi?  
votre patron pourrait-il écrire pourquoi votre profil est particulier et apporte une plus value spécifique en rapport à l'objet de l'entreprise?  
essayez d'obtenir un rendez vous à la préfecture pour vous expliquer de vive voix  
développer votre projet de vie en france, social, familial, amical, associatif...  
contacter un avocat pour vous aider à rédiger un mémoire de recours contre cette décision  
cordialement

Par **ibtissam**, le **08/01/2010** à **16:30**

Bonjour,

j'ai lu votre message et j'aimerais bien savoir ce que vous avez fait depuis, et c'était dans quelle préfecture, car moi aussi j'ai eu un CDI pour le poste d'assistante, alors que j'ai un master en finance, et je compte faire un CDS.  
j'attends votre réponse et merci